



Service Interarmées des Munitions - SIMu

Comité Social d'Administration Spécialisé

C.S.A. - S.

le 27 mai 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Mon Général, Colonel, Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière réunion du CSA-S, au mois de novembre dernier, la charge de travail des personnels au sein des différents établissements du SIMu reste particulièrement élevée. Les personnels civils et militaires assurent la mission avec professionnalisme, bien conscients de vivre dans une période troublée. Dans ce contexte, où les hypothèses d'engagement majeur deviennent chaque jour un peu moins des hypothèses et où le SIMu sera au cœur du dispositif, certaines situations sont regrettables.

Peut-être avez-vous une impression de déjà vu, en effet, il s'agit de la même introduction que lors du CSA-S SIMu de novembre dernier. Les mois passent mais la situation du service reste inchangée avec des problématiques identiques.

Si@mu déployé depuis plus d'une année manque toujours de fiabilité et génère encore de nombreux bugs. La réduction de voilure de l'assistance à maîtrise d'ouvrage entraîne des délais de résolution de ces bugs trop longs, générant des difficultés en terme de gestion logistique des biens. A titre d'exemple, il faut parfois près de 6 mois pour débloquer une carte opération ou une mission d'entreposage. Il est ainsi inquiétant que des dépôts comme Brienne, Le Rozelier et Neubourg interrompent leurs activités une à deux semaines afin de faire un inventaire complet de leur stock munitions.

Une VABF (Validation de Bon Fonctionnement) est actuellement en cours, il est à espérer que cette nouvelle version permettra de solutionner certains problèmes récurrents.

Depuis novembre dernier, une partie des nouveaux matériels réceptionnés dans les dépôts ont été mis en service. Il est cependant incompréhensible que des chariots élévateurs reçus depuis près d'un an dorment toujours dans des garages. Que fait la SIMMT et pourquoi est-ce si long ?



Les Armées, Directions et Services ainsi que les organisations syndicales ont été fortement sollicités fin 2024 et début 2025 pour travailler sur une refonte de la réglementation relative à la prévention du risque pyrotechnique. Il s'agirait de modifier les textes afin que le ministère des Armées puisse appliquer les règles OTAN au sein de ses installations. Depuis mars, ce dossier semble en stand-by, la dernière réunion ayant mis en lumière de profonds désaccords entre le SIMu d'une part et l'EMA et l'IPE, porteurs du projet, d'autre part, notamment sur les objectifs de cette réforme. Par ailleurs, la non-participation du CGA/ITA aux débats, pourtant autorité approbatrice des EST pour le MinArm, est plus qu'étonnante.

Si ce projet abouti, au vu du changement de philosophie et de l'introduction de l'évaluation quantifiée des risques, il est évident que les modélisations nécessiteront des compétences techniques et des outils informatiques actuellement non détenus au SIMu. Quelles mesures seront donc prises pour continuer à assurer la sécurité pyrotechnique des sites et notamment la rédaction des EST ? Un recours accru à des prestataires extérieurs est-il à attendre ?

Après trois années passées à la tête du SIMu, l'UNSA Défense souhaite bon vent au Général LAVAL et espère que la dialogue social franc et constructif établi se poursuivra avec le futur directeur.

Nous vous remercions de votre attention